C/2025/5107

18.9.2025

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11924 — TPG / ARCH / KELSO / WARBURG / SOMERS RE)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/5107)

1. Le 11 septembre 2025, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— TPG Inc. («TPG», États-Unis),

— Arch Capital Group Ltd. («Arch», Bermudes),

— Kelso & Company L.P. («Kelso», États-Unis),

— Warburg Pincus LLC («Warburg», États-Unis),

— Greysbridge Holdings Ltd. (exerçant ses activités sous le nom de «Somers Re», Bermudes), actuellement contrôlée conjointement par Arch, Kelso et Warburg.

TPG, Arch, Kelso et Warburg acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Somers Re.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— TPG est une société de dimension mondiale spécialisée dans la gestion d'actifs alternatifs et composée de six plateformes multiproduits, à savoir Capital, Growth (croissance), Impact, Real Estate (immobilier), Market Solutions (solutions de marché) et Angelo Gordon,

— Arch fournit des services d'assurance, de réassurance et d'assurance hypothécaire à l'échelle mondiale,

— Kelso est spécialisée dans le capital-investissement en Amérique du Nord et investit dans toute une série de secteurs, notamment les services financiers, les soins de santé, les services aux entreprises et les cessions de participations minoritaires.

— Warburg est une société de capital-investissement qui détient des sociétés de portefeuille présentes partout dans le monde dans différents secteurs, notamment les services aux consommateurs, à l'industrie et aux entreprises, l'énergie, les services financiers, les soins de santé, l'immobilier, ainsi que les technologies, les médias et les télécommunications.

3. Les activités de Somers Re sont les suivantes: Somers Re est une compagnie d'assurance et de réassurance multirisques présente aux Bermudes, en Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11924 — TPG / ARCH / KELSO / WARBURG / SOMERS RE

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE